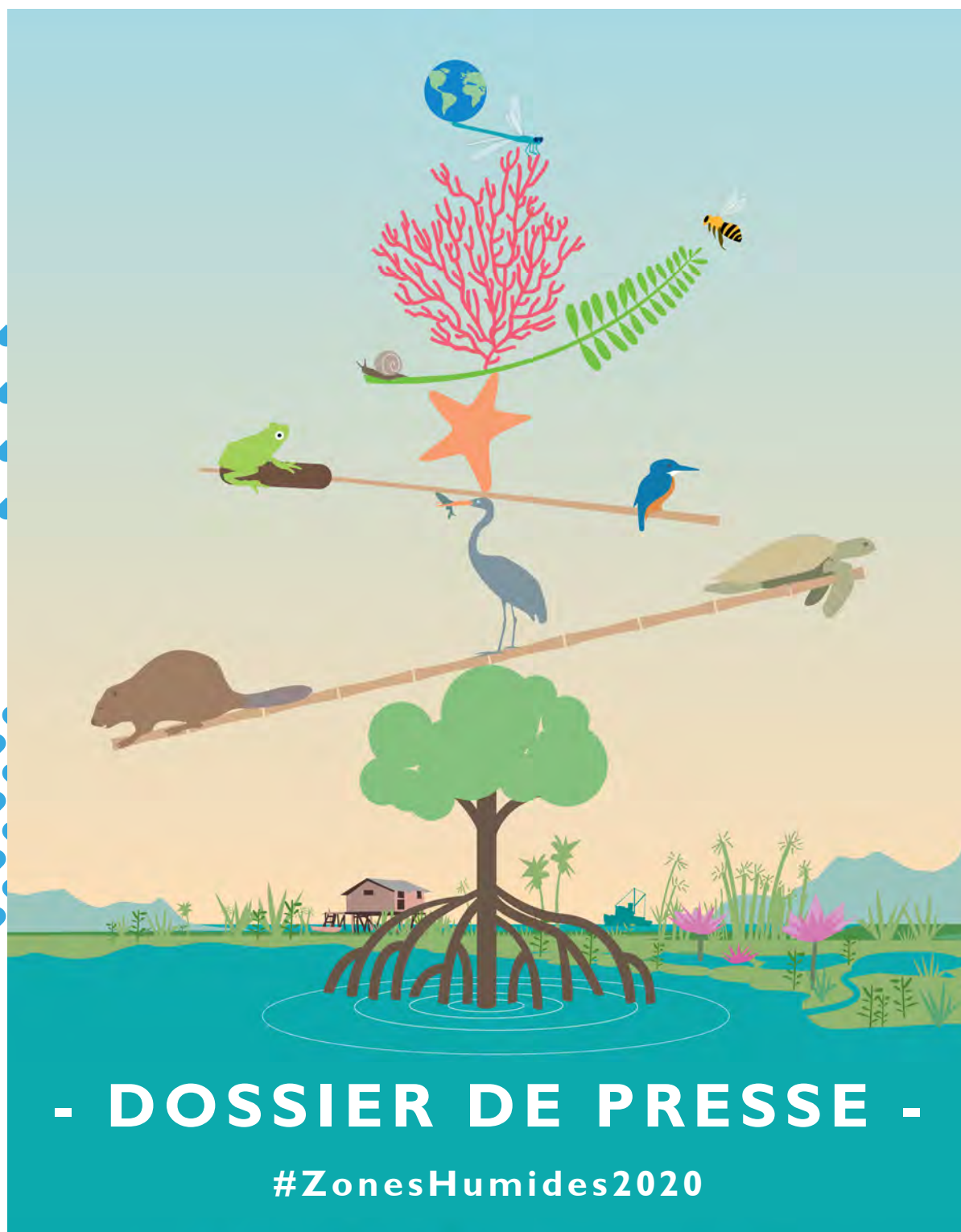


Journée mondiale des zones humides

2 février 2020

Zones humides et biodiversité



- DOSSIER DE PRESSE -

#ZonesHumides2020



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



De quoi parle-t-on ?	2
Contexte et rôle des zones humides	3
Journée mondiale des zones humides, Lancement national	5
Les zones humides, pleines de vie	7
Les zones humides contre le changement climatique	9
Les zones humides, un bouclier contre les tempêtes	10
Les zones humides, une réserve d'eau pendant les sécheresses	12
Les zones humides, un filtre naturel pour une eau propre	13
Les zones humides, garde-manger de l'humanité	14
Les zones humides, centres d'intérêt touristique	15
Que faire pour éviter la disparition des zones humides ?	16
Contacts et espace presse	18

DE QUOI PARLE-T-ON ?

LES ZONES HUMIDES, CES MILIEUX RICHES ET VARIÉS

Quel est le point commun entre la baie du Mont Saint-Michel, le Marais audomarois dans le Pas-de-Calais, la Brenne, le lac de Grand-Lieu au sud de Nantes, la Camargue, l'étang des Salines en Martinique ou encore les marais salants de Guérande ?

Ce sont des zones humides !

Le terme « zone humide » est très vaste, et il désigne un espace de transition entre la terre et l'eau. Il s'agit de lieux où l'eau peu profonde (douce ou salée) est présente de façon permanente ou temporaire : estuaires, lagunes, étangs, lacs, marais, marais salants, baies, vasières, tourbières, prairies humides, mares, forêts humides, ou encore récifs coralliens, lagons et mangroves dans les régions tropicales.

QU'ENTEND-T-ON PAR «BIODIVERSITÉ» ?

On pense, en général, que la biodiversité ne concerne que les espèces animales et végétales. Mais c'est aussi la diversité des écosystèmes, des paysages et mêmes des gènes !

La biodiversité recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries...) ainsi que toutes les relations et interactions (coopération, prédation, symbiose...) qui existent, d'une part entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part entre ces organismes et leurs milieux de vie.

La notion même de biodiversité comprend trois niveaux interdépendants :

- La diversité des milieux de vie à toutes les échelles (les écosystèmes) : des océans, prairies, forêts... au contenu des cellules (pensons aux parasites qui peuvent y vivre) en passant par la mare au fond de son jardin ou les espaces végétalisés en ville.
- La diversité des espèces qui vivent dans ces milieux, qui sont en relation les unes avec les autres (prédation, coopération...) et avec leurs milieux de vie.
- La diversité des individus au sein de chaque espèce : autrement dit, nous sommes tous différents ! Les scientifiques parlent de diversité génétique pour ce troisième niveau.



CONTEXTE ET RÔLE DES ZONES HUMIDES

L'érosion de la biodiversité constitue l'une des principales menaces auxquelles est confrontée l'humanité.

L'IPBES (le « GIEC de la biodiversité ») a publié en mai dernier, le premier rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques. Les conclusions de ce rapport sont sans appel : la biodiversité mondiale est en grand danger. Près d'1 million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction, ce qui n'a jamais eu lieu auparavant dans l'histoire de l'humanité.

Les principaux facteurs responsables sont :

- la destruction et la fragmentation des milieux naturels, liées notamment à l'urbanisation et aux infrastructures de transport ;
- la surexploitation d'espèces sauvages : surpêche, déforestation, braconnage... ;
- les pollutions de l'eau, des sols et de l'air ;
- le changement climatique qui peut s'ajouter aux autres causes et les aggraver ;
- l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

Ce rapport vient alimenter les travaux de la convention sur la diversité biologique, adoptée en 1992, qui est le premier traité international dédié à la biodiversité qui reconnaît sa conservation comme étant une « préoccupation commune à l'humanité » et une partie intégrante au processus de développement. Cette convention a trois buts principaux : la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

En France, l'objectif de préservation de la biodiversité se traduit notamment par :

- la rédaction en 2004 d'une Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), révisée en 2011 ;
- la déclinaison de cette SNB en stratégies régionales adaptées à chaque région ;
- le vote d'une loi « pour la reconquête de la biodiversité » en 2016 qui a notamment créé un établissement public spécifique : l'Agence française pour la biodiversité (devenue Office français de la biodiversité le 1er janvier 2020).
- le lancement d'un Plan biodiversité, le 4 juillet 2018, pour accompagner cette loi, qui vise à mettre la biodiversité au cœur des politiques publiques et qui a notamment pour objectif de stopper la perte nette de biodiversité.

LES ZONES HUMIDES SONT PLEINES DE VIE

Les zones humides, zones de transition entre terre et eau (marais salants, zones côtières, bords de rivières, étangs, lagunes, mares, tourbières, etc.) sont des lieux très variés.

Leur diversité fait leur beauté et leur richesse, et permet ainsi d'accueillir de nombreuses espèces d'animaux et de plantes : en France, 30 % des espèces rares et menacées, la moitié des oiseaux et la totalité des grenouilles en ont besoin pour vivre.

Mais ce n'est pas leur seul avantage ; savez-vous que ces milieux nous rendent de très nombreux services ? Et gratuitement !

En effet, ils agissent comme des zones tampons qui freinent et absorbent l'eau, réduisant ainsi les crues et les inondations. Ils peuvent ensuite restituer cette eau en été, en soutenant les débits des cours d'eau. Ils contribuent au rafraîchissement de l'air, notamment en ville. Les marais littoraux et les mangroves constituent des protections contre les effets des tempêtes. Les tourbières stockent le carbone atmosphérique bien plus efficacement que les forêts, empêchant de grandes quantités de CO₂ de rejoindre les gaz à effet de serre de l'atmosphère. Enfin, plus d'1 milliard d'humains vivent directement des ressources fournies par les zones humides et plusieurs millions s'y déplacent chaque année pour profiter de leur beauté.

Malgré cela, les zones humides continuent d'être détruites.

Dans le monde, 87% de ces zones présentes au XVIII^{ème} siècle ont été perdues et leur disparition reste aujourd'hui trois fois plus rapide, en pourcentage, que la déforestation. En France, le constat est tout aussi sombre, avec près de deux tiers de la superficie des zones humides détruites depuis le début du XX^{ème} siècle.

Compte tenu des enjeux qu'ils portent et face aux menaces persistantes, la préservation des milieux humides et leur utilisation durable devient un enjeu prioritaire pour garantir notre avenir.

L'année 2020 est placée sous le signe de la biodiversité. Elle clôt la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité et va voir l'organisation de plusieurs événements planétaires dédiés à ce sujet (Congrès mondial de la nature en France, 15^{ème} Conférence des parties de la convention sur la diversité biologique en Chine).

Le thème de la Journée mondiale des zones humides 2020, « **Zones humides et biodiversité** », s'inscrit dans cette année charnière. Il souligne le rôle fondamental de la diversité des zones humides pour garantir toutes leurs fonctions et la nécessité d'agir pour leur conservation.



LA JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES (JMZH)

La convention de Ramsar sur les zones humides a été signée à Ramsar (Iran) le 2 février 1971. La date anniversaire de cette signature a été désignée « Journée mondiale des zones humides » (JMZH). Ainsi, chaque année, de nombreuses structures se mobilisent pour sensibiliser à la préservation des zones humides et faire connaître leur importance au niveau mondial. C'est l'occasion de présenter au public et aux acteurs de nos territoires « leur » zone humide ou celles des environs, à travers une visite de terrain, une exposition, un conte ou encore un débat.

En France, du 1^{er} au 29 février 2020, associations, gestionnaires d'espaces naturels, centres d'éducation ou de documentation ou encore collectivités feront découvrir les richesses et les rôles de ces milieux.

Pour trouver une animation de la JMZH près de chez soi, rien de plus simple : toutes les animations de France sont recensées sur le Portail national des zones humides : www.zones-humides.org/jmzh2020.



LA CONVENTION DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES



La convention de Ramsar sur les zones humides est un traité intergouvernemental adopté le 2 février 1971 dans la ville iranienne de Ramsar. Sa particularité est d'être le premier traité d'envergure mondiale sur la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles.

À l'origine axée autour de la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides en tant qu'habitats pour les oiseaux d'eau, elle a depuis élargi son champ d'application pour couvrir tous les aspects de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides, reconnaissant celles-ci comme des écosystèmes extrêmement importants pour la biodiversité et le bien-être des sociétés humaines.



© Ramsar

La Convention, entrée en vigueur en 1975, a été ratifiée par la France en 1986, et compte 171 États signataires fin 2019. La convention de Ramsar a pour objectifs l'utilisation durable des zones humides, la mise en œuvre d'un réseau des zones humides d'importance internationale (ou « sites Ramsar ») et la coopération internationale sur ces sujets. Actuellement, près de 2 400 zones humides d'importance internationale ont été désignées. Cela représente près de 2,5 millions de kilomètres carrés (4,5 fois la superficie de la France métropolitaine).

À partir du 2 février 2020, la France comptera 50 sites Ramsar en métropole et en outre-mer, pour une superficie de 3,7 millions d'hectares (3 fois la région Île-de-France).



JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES, LANCEMENT NATIONAL

EN FRANCE, LE MOIS D'ANIMATIONS ORGANISÉES À L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES SERA OFFICIELLEMENT LANCÉ LE **VENDREDI 31 JANVIER 2020** À SAINT-OMER. CE LANCEMENT RÉUNIT LES PARTENAIRES NATIONAUX ET LES ACTEURS LOCAUX IMPLIQUÉS DANS LA PRÉSERVATION DES MILIEUX HUMIDES.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

(sur invitation et inscription dans la limite des places disponibles)

Journée animée par Denis Cheissoux (CO₂ mon amour)

8 h 30 : Accueil des participants

9 h 15 • 12 h 45 : Tables rondes

Deux tables rondes seront consacrées à « Les tourbières, le capital carbone des zones humides » et « Quel rôle des zones humides dans les Solutions fondées sur la Nature ? ».

Avec la participation notamment de Bernard Chevassus au Louis, Président d'Humanité & biodiversité, et des réseaux d'aires protégées (Parcs naturels régionaux, Réserves naturelles, Conservatoires d'espaces naturels, Grands sites, etc.)

12 h 45 : Labellisation du 50^e site Ramsar français : Les Vallées de la Scarpe et de l'Escaut (Nord)

14 h 30 • 17 h : Visites de terrain

- La Réserve naturelle nationale des Étangs du Romelaëre
- La ferme du Zuidbrouck
- Les dispositifs de prévention des inondations du bassin versant de l'Aa
- Saint-Omer, une ville des zones humides liée à son marais

20 h • 22 h 30 : Projection du film «La terre vue du coeur» (2018 - 91 min) avec Hubert Reeves, suivie d'une conférence de Bernard Chevassus au Louis, Président d'Humanité & biodiversité sur les enjeux de la biodiversité.

(Soirée gratuite et ouverte à tous, dans la limite des places disponibles)

La Journée de lancement national est accueillie et organisée par :



DEUX MOTIONS SUR L'IMPORTANCE DES ZONES HUMIDES

L'assemblée générale de Ramsar France a adopté deux motions :

La première motion rappelle l'importance des tourbières comme des stocks de carbone pouvant jouer un rôle majeur dans le changement climatique, et invite à mettre en œuvre un inventaire complet des tourbières françaises et de leur état de conservation, afin de préserver ce stock de carbone existant.

La seconde insiste sur la capacité naturelle des milieux humides à répondre aux enjeux de société (protection contre les inondations, épuration, atténuation de l'énergie des vagues, etc.), tout en assurant le bien-être humain et des avantages pour la biodiversité. Par conséquent elle invite à protéger, restaurer, réhabiliter ces milieux, à promouvoir leurs fonctions et à communiquer pour faire valoir auprès de tous l'intérêt de préserver ces Solutions fondées sur la Nature.

Ces motions sont cosignées par les différents réseaux d'espaces protégés : Parcs naturels régionaux, Conservatoires d'espaces naturels, Réserves naturelles, Réserves de biosphère, Grands sites de France, ainsi que l'Association nationale des élus des bassins, le Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, le Forum des marais atlantiques, le Groupe d'étude des tourbières, la Ligue pour la protection des oiseaux, Rivages de France, la Société nationale de protection de la nature, la Tour du Valat, et les Pôles-relais zones humides.

LE MARAIS AUDOMAROIS

Labellisé site Ramsar le 15 septembre 2008, le marais audomarois est un ancien marécage, dont l'aménagement progressif par l'homme depuis le VIII^e siècle a fait naître des paysages pittoresques. Le marais communal, composé d'une succession de lègres (bandes de terre) et de watergangs (fossés), est notamment exploité pour la culture du chou-fleur d'été de Saint-Omer. Le site Ramsar comprend également la cuvette de Clairmarais, à l'est, constituée principalement de prairies humides et un secteur de plans d'eau, issus de l'extraction passée de la tourbe, vers Romelaëre et la Canarderie.

Outre son rôle de réservoir de biodiversité, le marais a une longue histoire liée à la ville de Saint-Omer, qui lui a donné un patrimoine historique riche en particularités uniques : seul territoire en France où la distribution du courrier est en partie réalisée en bateau, où certains habitants vivent sur des îles, où deux types de bateaux en bois, le bacove et l'escute, ne sont fabriqués que pour ce secteur. Sans oublier son rôle important dans la régulation du niveau des eaux de l'Aa et parfois de la Lys, du fait de sa localisation entre le bassin versant et le delta de l'Aa.

Le marais audomarois, © PNR Caps et marais d'Opale



LE MARAIS AUDOMAROIS

- 3 726 hectares dont près de 1 600 avec un statut de protection
- Plus grande zone humide intérieure du Nord-Pas-de-Calais
- Accueille 1/3 de la flore aquatique française
- Dernier marais maraîcher de France
- 3 950 propriétaires et 13 200 parcelles
- 700 km de voies d'eau

SAINT-OMER, VILLE RAMSAR

La ville de Saint-Omer s'est développée à partir du VII^e siècle autour de son marais tout à la fois nourricier et sécurisant. Sous l'impulsion des moines de Saint-Bertin, les populations locales ont développé de grands jardins aux portes de la ville. Peu à peu, des canaux ont été creusés et des terres exondées en périphérie immédiate de la ville, la rendant progressivement indépendante du marais. Les liens entre la ville de Saint-Omer et son marais sont nombreux et particulièrement visibles dans trois faubourgs typiques et pittoresques : le Haut-Pont, Lyzel et la rue de la poissonnerie.

Avec 88% de sa superficie composée de marais, Saint-Omer est pour toujours une cité entre ville et marais.

La convention de Ramsar accrédite des « Villes des zones humides » pour valoriser les collectivités qui prennent en compte les zones humides dans leur développement et sensibilisent leur population.

Du fait des liens qui l'unissent depuis toujours à son marais, Saint-Omer a ainsi été désignée le 28 octobre 2018, à l'occasion de la 13^{ème} conférence des parties de la convention.



LES ZONES HUMIDES, PLEINES DE VIE

MILIEUX NATURELS SITUÉS À L'INTERFACE ENTRE L'EAU ET LA TERRE, LES ZONES HUMIDES OFFRENT LES CONDITIONS INDISPENSABLES À L'INSTALLATION ET AU DÉVELOPPEMENT DE FORMES DE VIE TRÈS DIFFÉRENTES. 40 % DE TOUTES LES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES VIVENT DANS CES ZONES, CE QUI LEUR DONNE UN RÔLE CRUCIAL POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ SUR LA PLANÈTE.

Des zones qui abritent la vie

Les zones humides sont des espaces de transition entre la terre et l'eau. Cette situation crée des conditions propices au développement d'une grande diversité de formes de vie (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, poissons et invertébrés) qui en dépendent pour survivre.

Véritables réservoirs de biodiversité animale et végétale, les zones humides se caractérisent par une biodiversité qui leur est propre (libellules, amphibiens) ainsi que par l'accueil temporaire de nombreuses autres espèces (oiseaux et poissons migrateurs) à certaines étapes cruciales de leur vie.



Héron pourpre en chasse sur un étang de la Dombes, © Thierry Degen / Terra

Le saviez-vous ?

En France, la totalité des amphibiens (grenouilles et tritons), environ la moitié des oiseaux et un peu moins d'un tiers des espèces végétales remarquables dépendent des zones humides. Dans le monde, ce sont plus de 40% de toutes les espèces qui dépendent de ces milieux.



Zone humide en ville, © Stéphanie Gutiérrez-Ortega (CD92)



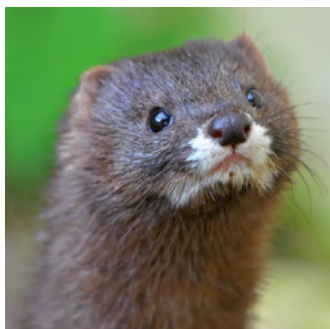
Des espaces verts-bleus pour rafraîchir la ville

Non contentes de présenter une grande biodiversité, les zones humides améliorent également nos conditions de vie. En raison de l'artificialisation des sols et de la teinte généralement sombre du bâti, les villes souffrent de surchauffe par un phénomène appelé « îlot de chaleur urbain ». La présence de zones humides permet de rafraîchir localement les villes, par absorption de la chaleur dans l'eau et la terre humide, ainsi que par évaporation de l'eau contenue dans le sol, les plans d'eau et les plantes.

Le saviez-vous ?

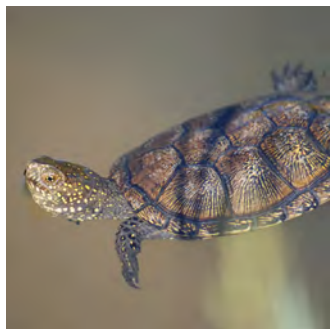
- À Paris, l'îlot de chaleur engendre une augmentation de température moyenne de 2 à 3°C supérieure en centre-ville par rapport à la campagne environnante.
- En moyenne, la présence de zones humides permet une baisse de température entre 0,5 et 3°C¹.
- Le département de la Seine-Saint-Denis met en place une politique de gestion des eaux de pluie avec stockage et infiltration dans des zones humides temporaires urbaines pour rafraîchir les villes (et lutter contre les inondations)².

QUELQUES REPRÉSENTANTS DE LA BIODIVERSITÉ DES ZONES HUMIDES



VISION D'EUROPE
(*Mustela lutreola*)

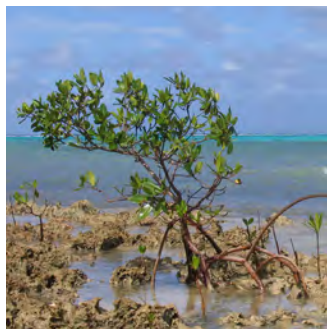
Le vison d'Europe est une des espèces de mammifères carnivores les plus menacées. C'est un petit mustélidé à la fourrure brun foncé marquée d'une à deux taches blanches sur le museau. Il vit dans les petites rivières, les marais et les ruisseaux.



CISTUDE D'EUROPE
(*Emys orbicularis*)

La Cistude d'Europe affectionne les eaux douces, calmes et ensoleillées, telles que mares, étangs et cours d'eau «lents».

Omnivore, elle se nourrit de petits poissons, de plantes, d'algues et de micro-organismes aquatiques (insectes, crustacés).



PALÉTUVIER ROUGE
(*Rhizophora mangle*)

Le Palétuvier rouge est une espèce emblématique des mangroves. Ses racines en échasses et entrelacées sont un abri pour de nombreux poissons et permettent de limiter l'érosion des sols et d'atténuer les effets des tempêtes.



RAINETTE VERTE
(*Hyla arborea*)

La rainette verte mesure entre 3 et 6 cm. Généralement d'un vert intense, elle peut arborer des couleurs différentes selon la saison et le milieu ambiant. Elle vit dans des zones boisées à proximité de l'eau - mares, étangs, lacs, rivières - et se nourrit d'insectes et de leurs larves.



ROSEAU COMMUN
(*Phragmites australis*)

Le roseau commun est une espèce emblématique des roselières qui entourent les étangs (et les lacs). Ces milieux sont le lieu de reproduction de très nombreuses espèces d'oiseaux.



CAÏMAN NOIR
(*Melanosuchus niger*)

Le caïman noir est présent en Guyane. Pouvant atteindre plus de 6 mètres de long, c'est le plus grand crocodilien d'Amérique du Sud. Il se nourrit de toutes sortes de poissons présents dans le bassin amazonien.



MOVA
(*Hibiscus tiliaceus*)

Le Moya est une espèce indigène protégée de La Réunion. Il peut atteindre plus d'une dizaine de mètres de haut. C'est l'un des rares témoins des formations boisées dites de sub-mangrove.



CRABE DE TERRE
(*Cardisoma guanhumi*)

Muni d'un double système respiratoire, ce crabe évolue entre terre et mer, dans les mangroves, les étangs boisés ou les prairies humides. Il creuse un profond terrier vers une nappe d'eau souterraine qui lui sert d'habitat et de refuge et se nourrit de végétaux et de charognes.



ANGUILLE EUROPÉENNE
(*Anguilla anguilla*)

L'anguille européenne est un poisson migrateur de 40 cm à 1,5 m de long, fortement menacé de disparition.

Son cycle de vie, encore mal connu, l'emmène des cours d'eau européens où elle grossit, à la mer des Sargasses pour se reproduire.



FLAMANT ROSE
(*Phoenicopterus roseus*)

Le flamant rose est une espèce emblématique du pourtour méditerranéen. Il vit dans les lagunes et les étangs côtiers aux eaux saumâtres.

Facilement reconnaissable à sa couleur, ses longues pattes et son bec recourbé, dont il se sert pour filtrer l'eau et la vase.



AGRION DE MERCURE
(*Coenagrion mercuriale*)

Cette demoiselle est très sensible à la pollution et vit à proximité des sources et petits ruisseaux de la moitié sud de la France.

Endémique de l'ouest de l'Europe, elle a un statut quasi-menacé dans le monde.



LES ZONES HUMIDES CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

LES ZONES HUMIDES SONT LES Puits DE CARBONE LES PLUS EFFICACES DE LA PLANÈTE. TOURBIÈRES, MANGROVES, MARAIS LITTORAUX ET HERBIERS MARINS ABSORBENT ET STOCKENT DE GRANDES QUANTITÉS DE CARBONE (QU'ILS LIBÈRENT S'ILS SONT ASSÉCHÉS).

Les tourbières, championnes du stockage de carbone

Les tourbières sont des espaces saturés d'eau, formées de matière végétale décomposée qui s'est accumulée avec le temps et qui peut atteindre plusieurs dizaines de mètres de profondeur. Elles couvrent 3 % de la superficie de la Terre³.

Ce qui est remarquable, c'est que, malgré leur faible étendue, les tourbières stockent plus du double de carbone que toutes les forêts de la planète, de sorte qu'elles jouent un rôle essentiel dans l'atténuation de certains effets des changements climatiques.

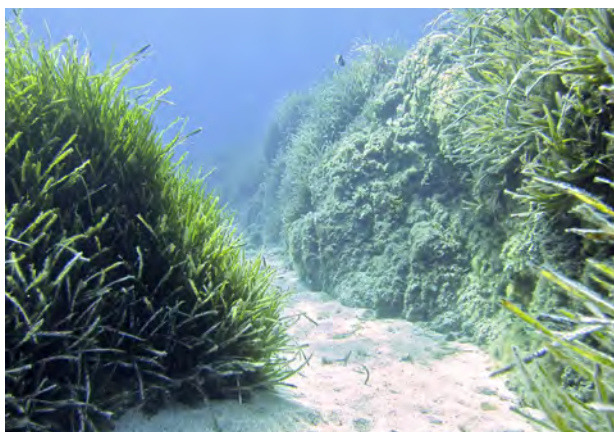
Le saviez-vous ?

- La restauration des tourbières des régions nordique et balte est en cours d'accélération, avec plus de 20 000 hectares déjà restaurés. Le Conseil nordique s'efforce de restaurer une partie des 45 % de tourbières des pays nordiques et baltes qui ont été drainées, et qui sont responsables de près de 25 % des émissions annuelles totales de CO₂ de la région. Une fois restaurées, ces tourbières cesseront d'être des sources de carbone (émission) et redeviendront des puits (absorption), contribuant ainsi à limiter les gaz à effet de serre dans l'atmosphère.
- Un hectare de tourbière dégradée émet chaque année la même quantité de CO₂ qu'un avion faisant trois fois le tour de la terre ! (25 tonnes de CO₂ par hectare et par an)⁴.
- Les tourbières sont les écosystèmes possédant la plus forte densité de carbone, avec 1 400 tonnes de carbone à l'hectare pour 2 mètres d'épaisseur⁵.
- Si on donnait une valeur monétaire au carbone contenu dans le sol des tourbières, un hectare vaudrait environ 150 000 euros⁶.

Des zones humides littorales pour absorber le carbone

Les mangroves, les herbiers marins et les marais littoraux sont des champions du stockage du carbone. En effet, ces milieux retiennent le carbone bien plus longtemps que les forêts (jusqu'à des millénaires contre quelques siècles maximum).

De plus, en stockant le carbone dans les sédiments qui s'empilent et en continuant de croître dessus, ces milieux littoraux n'atteignent pas de saturation en carbone comme les sols terrestres. Ainsi, bien que constituant une surface bien inférieure aux forêts, mangroves et marais littoraux absorbent autant de carbone !



Posidonies à Campo Moro (Corse), © Eric+F, Creative Commons

Le saviez-vous ?

Les herbiers de Posidonie, espèce emblématique des fonds méditerranéens, ont une capacité de stockage du carbone impressionnante. 1 km² de Posidonies stocke près de 83 000 tonnes de carbone (10% dans les feuilles, 90% dans le sol)⁷ ; par comparaison, la même surface de forêt peut stocker environ 30 000 tonnes de carbone. Au niveau mondial, cela représente un stock de près de 19,9 milliards de tonnes emprisonné sur environ 0,2% de la surface des océans. La sauvegarde et la restauration de ces herbiers est d'une grande importance car ce stock est libéré lorsque les herbiers sont dégradés.



LES ZONES HUMIDES, UN BOUCLIER CONTRE LES TEMPÊTES

LES ZONES HUMIDES CÔTIÈRES (COMME LES MARAIS SALÉS, LES FORETS LITTORALES, LES MANGROVES, LES HERBIERS MARINS, LES RÉCIFS CORALLIENS) AGISSENT COMME DES AMORTISSEURS : ELLES RÉDUISENT L'INTENSITÉ DES VAGUES, DES ONDES DE TEMPÊTE ET DES TSUNAMIS. AINSI, ELLES PROTÈGENT LES 60 % DE L'HUMANITÉ VIVANT ET TRAVAILLANT LE LONG DES CÔTES, DES INONDATIONS, DES DÉGÂTS MATÉRIELS ET DES PERTES DE VIES HUMAINES.

Les mangroves, des barrières naturelles contre les tempêtes et tsunamis

Dans les régions tropicales, on estime qu'une mangrove épaisse d'1 km peut réduire la hauteur des raz-de-marée de 5 à 50 cm.

La même épaisseur de mangrove diminue par ailleurs la hauteur des vagues de 75 %⁸.



Mangroves à Hienghène, Nouvelle-Calédonie ©A.Caillaud

Le saviez-vous ?

La France est le seul pays au monde ayant un programme national d'acquisition foncière des mangroves pour mieux les protéger. Le Conservatoire du Littoral est déjà propriétaire de la quasi-totalité des mangroves des Antilles et de Mayotte (entre 80 et 85 %) et plus de la moitié de celles de Guyane !

Dans la région Pacifique, où le Conservatoire du Littoral n'intervient pas, les mangroves sont également protégées, notamment par gestion coutumière, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna.

La surface totale des mangroves en outre-mer est estimée autour de 91 000 ha, dont près de 62 000 ha dans les Départements et Régions d'Outre-mer (majoritairement en Guyane).

En outre-mer, le Conservatoire du littoral protège plus de 24 000 ha de mangroves et 20 000 ha d'autres milieux humides. S'ajoutent à cela 10 000 ha de mangroves dans les Réserves naturelles, portant la surface de mangroves protégées à près de 35 000 ha⁹.



Forêt à pterocarpus, Guyane © A.Caillaud

Les forêts marécageuses, majestueuses et méconnues, participent à la protection contre les tempêtes

Faisant suite aux mangroves, les forêts marécageuses font la jonction entre la terre et la mer, se développant dans des espaces inondables mais hors d'atteinte des marées. Le paysage y est bien différent, dominé par de majestueux arbres à contreforts appelés Mangle médaille ou Sang-dragon aux Antilles, et châtaignier tahitien en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna. Le plus grand massif de forêt marécageuse du monde se trouve en Guadeloupe.

Cet écosystème qui contribue, tout comme les mangroves, à protéger les habitations côtières, est particulièrement menacé par l'urbanisation. Il reste aujourd'hui moins de 7500 ha de ces forêts dans les Antilles françaises (Martinique et Guadeloupe).

Les marais littoraux, efficaces contre les vagues

Les digues ne font pas tout. Les marais côtiers sont un important facteur de protection contre les événements naturels. Ils jouent le rôle de zone tampon qui diminuent la hauteur de l'eau au niveau des habitations et activités humaines.

De plus, la végétation du marais, notamment les herbiers d'obiones, atténue la hauteur et la puissance des vagues, limitant ainsi le phénomène de débordement (surverse) et l'usure des ouvrages de protection. On estime que chaque mètre de végétation diminue la hauteur des vagues de 5 %¹¹.



Obiones en baie de Somme, © Denis Berlemont

Le saviez-vous ?

En Angleterre, l'ouverture de trois brèches dans la digue de Freiston Shore et la restauration de la zone humide en arrière de celle-ci ont renforcé la protection du littoral contre les inondations et créé un site d'intérêt majeur pour la biodiversité, qui génère des retombées économiques grâce au tourisme naturaliste qui s'y est développé¹².



LES ZONES HUMIDES, UNE RÉSERVE D'EAU PENDANT LES SÉCHERESSES

LES ZONES HUMIDES CONTINENTALES (COMME LES PLAINES D'INONDATION, LES COURS D'EAU, LES LACS, LES MARAIS) FONCTIONNENT COMME DES ÉPONGES : ELLES ABSORBENT ET STOCKENT L'EAU PENDANT LES PÉRIODES PLUVIEUSES, PARTICIPANT AINSI À LA RÉDUCTION DES INONDATIONS, ET LA LIBÈRENT DANS UN SECOND TEMPS, EN ALIMENTANT NAPPES PHRÉATIQUES ET COURS D'EAU, ET RETARDANT AINSI L'APPARITION DES SÉCHERESSES.

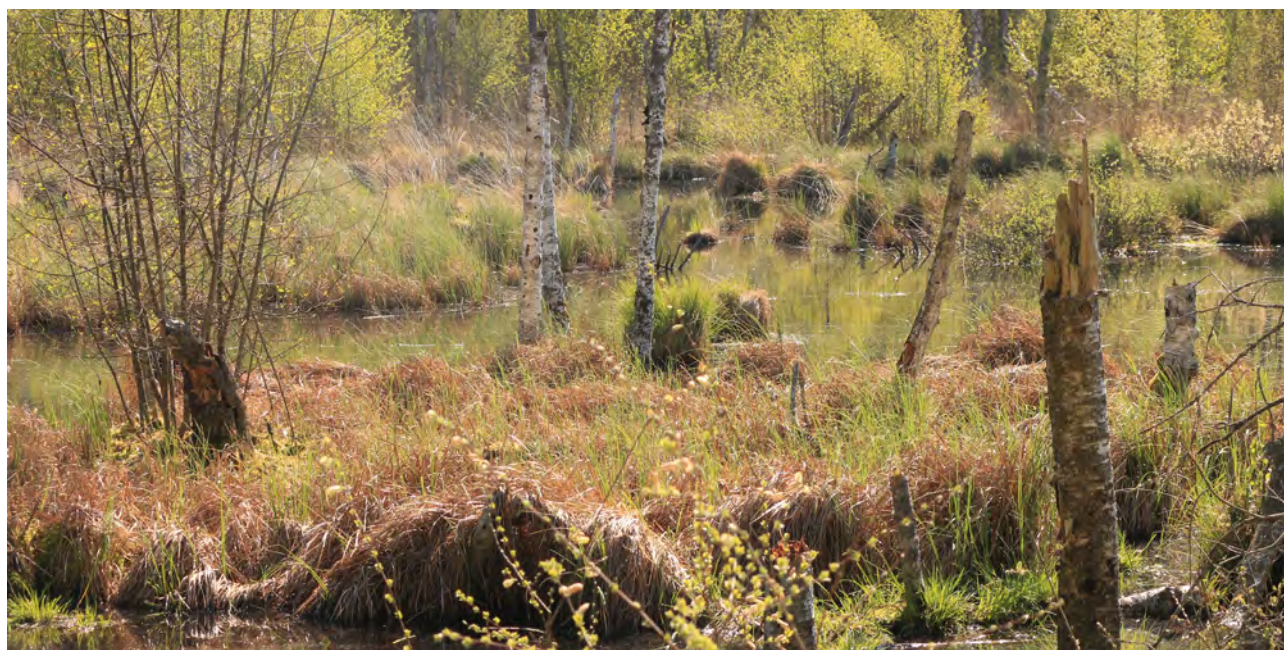
Des marais et des étangs pour réduire sécheresses et canicules

L'absorption par les zones humides des eaux en hiver et lors des crues permet d'alimenter les nappes phréatiques et les cours d'eau.

À ce titre, elles participent à l'alimentation en eau pour la consommation humaine et aux besoins des activités agricoles et industrielles.

Le saviez-vous ?

Tous les ans, sur le territoire du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, on estime que 46 millions de mètres cubes d'eau sont stockés sur cette immense zone humide qui rechargent les nappes phréatiques¹³.



© Tourbière de la Grande Pile (70) en eau, Francis Müller (FCEN)

De l'humidité pour empêcher les tassements de terrain

Lorsque les zones humides argileuses ou tourbeuses ne sont plus suffisamment alimentées en eau, (prélèvements trop importants, sécheresse) les sols se tassent, fragilisant les bâtiments. La solution pour éviter ces tassements et

destructions réside dans les méthodes douces d'infiltration des eaux pluviales, telles que les noues, mares, et autres zones humides temporaires qui permettent de maintenir l'humidité du sol.

Le saviez-vous ?

Le coût des réparations en cas de sinistre est de 15 000 euros en moyenne par bâtiment, et peut même s'élever au prix total du bâtiment. Le changement climatique va accroître ce type de sinistre. Une augmentation de 50 % des dommages a été observée sur la période 1987-2006 par rapport à la période 1950-1970, et une autre augmentation de 50 % est prédite pour 2021-2040¹⁴.



LES ZONES HUMIDES, UN FILTRE NATUREL POUR UNE EAU PROPRE

SI LES OCÉANS ET LES FORÊTS SONT SOUVENT COMPARÉS AUX « POUMONS » DE LA PLANÈTE, LES ZONES HUMIDES EN SONT LES « REINS ». ELLES JOUENT UN RÔLE ESSENTIEL DANS L'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE NOS SOCIÉTÉS EN PARTICIPANT ACTIVEMENT AU STOCKAGE ET À L'ÉPURATION DE LA RESSOURCE EN EAU.

Des zones humides pour purifier l'eau

Les nappes souterraines, les eaux pluviales et les cours d'eau sont les sources de presque toute notre eau potable. Les zones humides filtrent l'eau qui alimente les aquifères, reconstituant cette importante source d'eau. Les zones humides ont un pouvoir d'épuration qui permet annuellement une économie de traitement de l'eau potable estimée à 2 000 euros par hectare et par habitant¹⁵.

Pour sauvegarder cet apport d'eau, il importe de protéger les cours d'eau et de limiter les pollutions et ruissellements nocifs. On estime en effet qu'il coûte 5 fois moins cher de protéger les zones humides que de compenser, après les avoir détruites, la perte des services qu'elles rendent gratuitement.



Roselière du marais de Kervigen à Plomodiern (29) © Olivier Robin, EPAB

Le saviez-vous ?

À l'exutoire du bassin versant de la rivière du Kerharo, au fond de la baie de Douarnenez, le marais de Kervigen couvre 22 hectares, en majorité occupés par le roseau commun. La roselière épure une partie du flux de nitrates apporté par le Kerharo et contribue ainsi à la lutte contre les marées vertes. L'action de la roselière permet la réduction moyenne de 68 % des nitrates de l'eau qui transite dans le marais¹⁶.



LES ZONES HUMIDES, GARDE-MANGER DE L'HUMANITÉ

LES ZONES HUMIDES COMPTENT PARMI LES MILIEUX LES PLUS PRODUCTIFS BIOLOGIQUEMENT. ELLES JOUENT UN RÔLE ESSENTIEL DANS L'APPROVISIONNEMENT DE NOS SOCIÉTÉS EN FOURNISSANT UNE LARGE VARIÉTÉ DE PRODUITS ALIMENTAIRES À TRAVERS LA PÊCHE, L'AGRICULTURE ET LA CHASSE. EN FRANCE, LA VALEUR CUMULÉE DES BIENS PRÉLEVÉS DANS LES MILIEUX HUMIDES EST DE L'ORDRE DE 240 MILLIONS D'EUROS.

Un grand nombre de ressources alimentaires dépend des zones humides

Herbages, pâturages, riz, fruits, légumes, céréales, oléagineux, viande, poissons, huîtres, moules, coques, bois, roseaux, argile, osier, joncs, tourbe ; les zones humides fournissent à l'humanité de nombreuses ressources pour se nourrir et s'abriter. Une part significative de l'alimentation mondiale est assurée

par ces milieux. En effet, pour ne citer que deux exemples : les rizières sont à la base de l'alimentation de plus de 3 milliards de personnes et chaque personne consomme en moyenne 19 kg de poissons par an, dont les deux tiers dépendent des milieux humides pour se développer.



Prairie humide de la baie de Somme. © Matthieu Franquin (SMBGLP)

Le saviez-vous ?

40 % des zones humides exploitées en agriculture sont des prairies humides. Elles sont pour la plupart exploitées pour la fauche ou en pâturage, bovin pour l'essentiel, mais aussi ovin (en particulier sur les prés salés) et équins. Quand il est extensif, le pâturage peut être compatible avec le maintien des valeurs paysagères et touristiques ; et avoir une forte valeur ajoutée pour la biodiversité.

L'ordre de grandeur des services écosystémiques fournis par les prairies humides de France métropolitaine est évalué entre 1 100 et 4 600 euros par hectare et par an¹⁷.

LES ZONES HUMIDES, CENTRES D'INTÉRÊT TOURISTIQUE

PAR LEURS RICHESSES, LES ZONES HUMIDES PRÉSENTENT UN GRAND INTÉRÊT TOURISTIQUE. LES AVANTAGES, TANT ÉCONOMIQUES QU'ENVIRONNEMENTAUX, QUI DÉCOULENT DE CE SECTEUR D'ACTIVITÉ, BÉNÉFICIENT AUX SITES ET AUX COLLECTIVITÉS QUI S'Y TROUVENT. LA VISITE DE CES LIEUX EST L'OCCASION D'ENSEIGNER LA VALEUR DES ZONES HUMIDES ET DES SERVICES À LONG TERME QUE CES MILIEUX PROCURENT À LA POPULATION, À L'ÉCONOMIE ET À LA BIODIVERSITÉ.

La biodiversité, première cause d'attractivité des zones humides

Les zones humides sont un des milieux naturels qui possèdent le plus fort potentiel de valorisation touristique. L'intérêt touristique et pédagogique de ces écosystèmes est directement lié à leur écologie : grande variété de paysages (prairie, forêt, bocage, dune...),

regroupement de nombreuses espèces connues et appréciées du grand public (libellules, amphibiens, oiseaux, crabes, ...), en général facilement observables et parfois intrigantes. Ce sont autant d'éléments qui rendent ces espaces attrayants.

Le saviez-vous ?

Les sites du Conservatoire du littoral, qui abritent de nombreuses zones humides, accueillent plus de 30 millions de visiteurs par an¹⁸. Cette fréquentation est notamment due aux différentes activités de loisirs qui peuvent s'y pratiquer : promenade, baignade, activités nautiques, découverte des espèces naturelles, pêche, chasse.



Flamants roses dans une lagune, © Jean Jalbert (Tour du Valat)

Le label Ramsar, gage de reconnaissance internationale

Les retombées économiques du tourisme sont souvent, avec la production primaire (agriculture, pêche, etc.), la seule ressource financière des zones humides. En leur donnant une visibilité internationale, le label Ramsar, qui préconise une

utilisation rationnelle de ces écosystèmes, permet de préserver les conditions d'amélioration de l'économie d'un territoire, de pérenniser les moyens d'existence durables d'une population, de préserver la santé des habitants et des visiteurs et de garantir la prospérité des écosystèmes à l'origine de ces bénéfices.

Le saviez-vous ?

La Namibie a calculé qu'en 2007, le tourisme avait contribué à hauteur de 14,2% de son PIB (y compris en contributions directes et indirectes) et que les activités touristiques fondées sur la nature sont la principale motivation des touristes qui visitent ce pays. Parmi les six parcs de la Namibie, le site Ramsar des cuvettes d'Etosha attire environ 200 000 visiteurs par an, ce qui est, de loin, la fréquentation la plus élevée de tous les parcs du pays.



QUE FAIRE POUR ÉVITER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES ?

Les zones humides abritent une très grande diversité biologique qui est à la base de toutes leurs fonctions : source de nourriture, bouclier contre les tempêtes, épuration de l'eau, attraction touristique, piège à carbone ...

Pourtant elles continuent à disparaître !

La convention de Ramsar a publié un rapport fin 2018¹⁹, et le constat est sans appel : les zones humides, très précieuses sur le plan économique et parmi les écosystèmes les plus riches du monde pour la biodiversité, disparaissent trois fois plus vite (en pourcentage) que les forêts. Entre 1970 et 2015, environ 35 % des zones humides de la planète ont disparu et le rythme de disparition s'est accéléré depuis 2000. Aucune région n'est épargnée.

Nous pouvons tous agir à notre niveau ! Mais que faire ? Voici quelques exemples de bonnes pratiques :

Protéger et restaurer les zones humides

Parce que les zones humides rendent de nombreux services et aident à lutter contre le changement climatique, il est nécessaire de les protéger et d'en prendre soin. De même, si l'on draine une zone d'expansion des crues, elle ne retiendra plus l'eau qu'elle stockait avant, générant des inondations en aval.

Certaines structures vont même plus loin, en restaurant des zones humides qui ont été dégradées, afin qu'elles retrouvent leur capacité de stockage d'eau ou de carbone. Toutes ces actions sont utiles pour notre bien-être et essentielles pour préserver notre avenir. Soyons tous vigilants envers la préservation des si précieuses zones humides de nos territoires !



Entretien d'une roselière, © JMZH 2019

Jardiner en préservant les tourbières

Les terreaux contiennent la plupart du temps une forte proportion de tourbe, extraite des tourbières, qui sont des milieux fragiles. Quand on sait que les tourbières ont besoin de centaines, voire de milliers, d'années pour se constituer, on comprend qu'il faut arrêter de les détruire «sans y penser».

En utilisant du terreau pour ses plantes d'intérieur ou son jardin, on peut contribuer involontairement à cette destruction massive.

C'est pourquoi il est recommandé de lire les étiquettes des sacs pour choisir des terreaux sans tourbe et faire usage de produits de substitution, de même efficacité. Pour ce faire, consultez la liste des terreaux sans tourbe sur :

www.pole-tourbieres.org/reseaux-et-acteurs/la-protection-des-tourbieres-a-la/article/jardiniers

Participer aux programmes de sciences participatives

Pour conserver les espèces, il faut d'abord savoir où elles se trouvent. Pour aider les scientifiques, il existe de nombreux programmes de sciences participatives qui permettent à tout citoyen de contribuer aux suivis des espèces communes et faciles à reconnaître. Grâce aux données récoltées, les scientifiques peuvent ainsi approfondir leurs connaissances sur la biodiversité

ordinaire (évolution en nombre et en répartition, réponse des espèces aux pressions, impact du changement climatique).

Voir : www.vigienature.fr

www.undragon.org

rom.pole-tropical.org/home

Participer à une animation lors de la Journée mondiale des zones humides

A l'occasion de la JMZH, vous pourrez découvrir ou redécouvrir les zones humides à proximité de chez vous, observer les animaux et plantes qui s'y trouvent; l'occasion de contempler ces paysages singuliers et de mieux les comprendre. Vous pourrez également les découvrir lors de projections vidéo, d'expositions

photos et d'échanges avec des guides chevronnés et des spécialistes qui les étudient au quotidien.

Et si vous souhaitez en faire plus, pourquoi ne pas participer, en tant que bénévole, à un chantier nature, consacré par exemple à la restauration ou à l'entretien d'une zone humide (ex : nettoyage de berges...)?



Observation des oiseaux, © JMZH 2019

LES ZONES HUMIDES SONT PLEINES DE VIE. NOMBREUSES ET EN BON ÉTAT, CE SONT DES LIEUX RICHES EN BIODIVERSITÉ, AGRÉABLES POUR SE PROMENER ET QUI NOUS RENDENT DE NOMBREUX SERVICES !

AGISSONS POUR LEUR BIODIVERSITÉ !



CONTACTS ET ESPACE PRESSE

Retrouvez en ligne l'espace presse de l'événement :

www.zones-humides.org/jmzh2020/espace-presse

Sur la Journée mondiale des zones humides en général



Association Ramsar France

Denis BERLEMONT

Chargé de mission EEDD / Communication

Tél : 05 46 82 12 69

jmzh@ramsarfrance.fr



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

LPO

Kim DALLET

Chargée de communication et de relations média

Tél : 06 34 12 50 69

kim.dallet@lpo.fr



Office français de la biodiversité

Florence BARRETO

Responsable du pôle Opinion Média

Tél : 01 46 34 15 64

florence.barreto@ofb.gouv.fr

Sur la journée de lancement le 31 janvier 2020 à Saint-Omer



Parc naturel régional Caps et marais d'Opale

Marie-Noëlle CUEVAS

Chargée de communication

Tél : 03 21 87 90 90 - 06 72 69 96 60

mncuevas@parc-opale.fr

1. Les îlots de fraîcheur dans la ville. Les notes de l'ADEUS (ADEUS, 2014). http://www.adeus.org/productions/les-notes-de-ladeus-ndeg140-environnement/files/note-140_ilots_fraicheur_web.pdf
2. La place de l'eau dans la ville <http://coordination-eau.fr/wp-content/uploads/2013/10/eadsLaVille.pdf>; CG93, 2009. La maîtrise des eaux pluviales en Seine-Saint-Denis : une démarche de projet urbain. http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/cr_reunion/IDF_20090604_cg93_gestion_eauxpluviales.pdf
3. WWD 2019 Hand-out. Les zones humides : la clé pour faire face au changement climatique. <https://www.worldwetlandsday.org/fr/documents>
4. Joosten, H. 2010. The Global Peatland CO2 Picture. Peatland status and drainage associated emissions in all countries of the world, 36 p.
5. Roßkopf, N.; Fell, H.; Zeitz, J. 2015. Organic soils in Germany, their distribution and carbon stocks. CATENA, N° 133, p. 157 170 <https://doi.org/10.1016/j.catena.2015.05.004>
6. Évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (EFES), 2019
7. Fourqurean et al., 2014, Seagrass ecosystems as a globally significant carbon stock. Nature Geoscience. <https://www.nature.com/articles/ngeo1477>
8. McIvor & al., 2012.
9. Conservatoire du littoral, 2009. Les mangroves de l'outre-mer français - Ecosystèmes associés aux récifs coralliens. <http://ifrecor-doc.fr/items/show/1481>
10. Ramsar, 2016. Handout 1 : Les zones humides : une protection naturelle contre les catastrophes. <http://www.worldwetlandsday.org/fr/documents>
11. Van Rooijen et al., 2016
12. UICN France (2016). Des solutions fondées sur la nature pour lutter contre les changements climatiques. 16 p. www.uicn.fr/solutions-fondees-sur-la-nature.html
13. CGDD, 2011. Évaluation économique des services rendus par les zones humides - Enseignements méthodologiques de monétarisation, Études & documents n° 49. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED49.pdf>
14. Swiss Re, 2011. Les risques cachés du changement climatique : la hausse des dommages matériels dus à la subsidence en Europe. http://www.preventionweb.net/files/20623_soilsubsidencepublicationfinalfr1.pdf
15. MDDEM/DGALN, 2009. Les zones humides, des milieux naturels à protéger. http://www.zones-humides.org/sites/default/files/dgaln_zones_humides_4_pages_web.pdf
16. Campagne « Changeons de point de vue sur l'eau » (Agences de l'eau, 2011) ; <http://www.zones-humides.org/sites/default/files/201108-AELB-Kervigen-29.pdf> et site internet de l'EPAB (<https://www.sagebaiededouarnenez.org/site/les-actions/rehabilitation-des-zones-humides/actions-zones-humides/marais-de-kervigen/>)
17. CGDD 2013 d'après Agriculture, aquaculture et milieux humides : Chiffres clés http://www.naturefrance.fr/sites/default/files/fichiers/ressources/pdf/140731_publication_omh_agriculture_et_milieux_humides.pdf
18. Conservatoire du littoral, 2015. Les chiffres clés du littoral 2015. <http://www.conservatoire-du-littoral.fr/108-les-chiffres-clés-du-littoral-2015.htm>
19. Ramsar, 2019. Perspectives mondiales pour les zones humides. https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/gwo_f.pdf

Crédits photos page 8 :

Vison d'Europe : Christian Maurer, Fotolia
 Cistude d'Europe : Alain Abba
 Palétiuvier rouge : Roger Le Guen
 Rainette verte : P. Zimmermann
 Roseau commun : PNR Forêt d'Orient

Caiman noir : Vincent Bertus (RNN Kaw-Roura)
 Agrion de Mercure : Simon Gaudet (PNR Boudes de la seine normande)
 Crabe de terre : Simone Mège
 Anguille européenne : Sébastien Manné (AFB)
 Flamant rose : Aurélien Audevard (LPO PACA)
 Fleur de Mova : Giovanni Payet (Régie RNN Etang de Saint-Paul)